

## CONTRATS D'ASSURANCES PROPOSÉS PAR AGRIGENÈVE

- Pour le personnel extra-familial

| Type d'assurance   | Assureur  | Prestations   | Formulaire à compléter en fin d'année                            |
|--|---|---|--|
| Assurance maladie de base  | Groupe Mutuel – Avenir                              | Selon la LaMal  | Form. 7.23 annonce de sortie des employés ayant quitté la Suisse |
| Assurance perte de gain maladie (uniquement pour le personnel de plus de trois mois consécutifs)   | Groupe Mutuel – Philos<br><br>CSS (Horticulteurs)   | Selon la LCA<br>80% du salaire après un délai d'attente de 30 jours<br><br>80% du salaire après un délai d'attente de 0, 14 ou 30 jours | Déclaration des masses salariales assurées                       |
| Assurance accidents AP et ANP  | Société d'assurance dommages SAD - FRV              | Selon la LAA<br>Remboursement des frais médicaux liés à l'accident<br>+ 80% du salaire après un délai d'attente de 3 jours              | Questionnaire assurances LPP et LAA                              |
| Assurance du 2 <sup>ème</sup> pilier (tout le personnel sauf celui engagé pour une durée limitée ne dépassant pas trois mois dans l'année) | Fondation rurale de prévoyance professionnelle FRPP | Selon la LPP  | Questionnaire assurances LPP et LAA                              |

- Pour le personnel familial (CFA)

| Type d'assurance                            | Assureur  | Prestations   | Type de contrat           |
|---|---|---|---------------------------|
| Assurance maladie de base                   |   | Selon la LaMal<br><br>Activer le risque accident auprès de sa caisse maladie        | Contrat privé obligatoire |
| Assurance perte de gain maladie et accident | Groupe Mutuel – Philos                              | Selon la LCA<br>100% du montant journalier assuré après le délai d'attente choisit. | Contrat privé facultatif  |
| Assurance du 2 <sup>ème</sup> pilier        | Fondation rurale de prévoyance professionnelle FRPP | Selon la LPP  | Contrat privé facultatif  |